



DÉCISION  
concernant l'infraction d'un marché  
afférent aux travaux de bâtiment dans les  
locaux de Limoges Métropole - Lot n° 4  
menuiseries aluminium - stores -  
fermetures extérieures - miroiterie.

N° 27751

LE PRESIDENT DE LIMOGES-MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.520-2 et  
L.520-60.

Vu la délibération n°22 du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative à la dérogation  
à l'application de l'article L.520-60.

Vu le Code de la commande publique du 1er avril 2029 et notamment ses articles R.223-2 et  
R.223-2 et suivants.

CONSIDÉRANT qu'une consultation en 17 lots ayant pour objet les travaux de bâtiment dans  
les locaux de Limoges Métropole - Lot n° 4 menuiseries aluminium - stores - fermetures extérieures -  
miroiterie a été lancée au 16/10/2025, le date limite de dépôt des offres étant fixée au 01/12/2025.

CONSIDÉRANT qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot n°4 dans le délai impartie.

CONSIDÉRANT que les articles R.223-1 et 223-2 du code de la commande publique  
permettent à un établissement public de ne pas donner suite à une procédure pour un marché  
légume, qui en respecte, sans en donner d'explications.

DÉCIDE

Le marché n° 2025-078004500, « Lot n°4 menuiseries aluminium - stores - fermetures extérieures -  
miroiterie » est déclaré infructueux au motif qu'aucune offre n'a été présentée.

Le lot n°4 menuiseries aluminium - stores - fermetures extérieures - miroiterie sera donc  
annulé, conformément à l'article R.223-2 à 8° du code de la commande publique, en  
procédure avec régularité sans modification substantielle du DCE.

Fait à Limoges,

Sylvain ROQUE P.D.  
Signature électronique à 21/12/2025  
Responsable de la Direction des Affaires Juridiques et  
Contrôle de la commande publique

## DÉCISION

# Décision concernant l'infraction d'un marché afférent aux travaux de bâtiment dans les locaux de Limoges Métropole - Lot n° 4 menuiseries aluminium – stores – fermetures extérieures – miroiterie

1 DOCUMENT - Publié le 31 Décembre 2025

 27751.pdf  
(.pdf, 255,7 Ko)

 [TÉLÉCHARGER](#)